

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HERLIES

Séance du jeudi 24 Mai 2018 - Convocation du 17 Mai 2018 - Mairie d'HERLIES – 19h30

Etaient présents : Madame le Maire, Marie-Françoise AUGER, Messieurs René AVERLANT, Benoit DELOS, Madame Marie-Hélène HECQUET, Adjoints, Mesdames et Messieurs Catherine CATTEAU, Christian DUQUESNE, Séverine BRUNEEL, Conseillers Délégués, Marie-Thérèse PARENT, Nathalie LOBRY, Audrey BERNARD, Jules HAYART, Joël GUEBELS et Bernard DAVRANCHE, Conseillers Municipaux.

Excusés : Antoine DEMORTIER a donné procuration à Marie-Françoise AUGER
Anita BOURBOTTE a donné procuration à René AVERLANT
Francis HEDOIRE a donné procuration à Benoit DELOS
Philippe LEHERICEY a donné procuration à Marie-Thé PARENT
Nathalie DAMIE a donné procuration à Jules HAYART
Bernard DEBEER a donné procuration à Audrey BERNARD

Madame Nathalie LOBRY est désignée Secrétaire de séance.

I – Approbation du PV de la réunion du 10 Avril 2018.

Le Procès-Verbal de la réunion du 10 Avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

II - Communication des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations

Travaux Eglise : Signature le 14 Mai 2018 du devis relatif à la mise en place de 5 protections pour les verrières de la nef centrale, pour un montant de 4 805.84 € HT, soit 5 767.01 € TTC, par la Société Julien SALMON, Vitraux d'Art.

III – Demande d'autorisation d'ester en justice.

Par courrier du 27 Avril 2018, reçu le 30 Avril 2018, le Tribunal Administratif de Lille nous communique la requête « Affaire CRUPPE et autres contre Commune d'Herlies », requête enregistrée au TA le 26/04/2018, dossier n°1803627.

Cette requête est produite par :

- M. et Mme Rémy FREMAUX, domiciliés 8 rue Madoue à Herlies
 - M. Pierre ROBICHEZ et M. Olivier NAESSENS, domiciliés 29 rue Madoue à Herlies
 - M. Romaric BUNS et Mme Laetitia DELETOILLE, domiciliés 5 rue de l'Epinette à Herlies
 - M. Bruno COUSTENOBLE, domicilié 49 rue de la Croix à Herlies
 - M. Henri WICQUART, domicilié 55 rue de la Croix à Herlies
 - Mme Madeleine MOURIGEAU, domiciliée 53 rue de la Croix à Herlies
 - La Société ONYX, dont le siège social se situe 355 rue Thiers à Fournes-en-Weppes et représentée par M. Fabrice DEBERDT
 - L'association WEPPEES DYNAMISME ET RURALITE, dont le siège social se situe au 8 rue Madoue à Herlies et représentée par son Président, M. Eric DELBENDE
- Tous sont représentés par Maître Fabrice SAVOYE, Avocat au Barreau de Lille.

Cette requête est déposée dans le but :

- d'obtenir l'annulation du PC 059 303 17 S0013 du 27/02/2018 par lequel la SCI ZONATOE a été autorisée à construire un bâtiment à usage de bureaux et d'entrepôt sur la zone d'activités

- de condamner la Commune d'Herlies à verser aux requérants la somme de 2 000 €

Après discussion, à la majorité (Pour : 15, Contre : 0, Abstentions : 4 J.HAYART, A.BERNARD, N.DAMIE et B.DEBEER), le Conseil Municipal décide :

- de confier à un Cabinet d'avocats la défense des intérêts de la Commune et produire auprès du Tribunal Administratif le mémoire en défense dans le cadre de cette procédure
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

IV – Actualisation des tarifs scolaires et périscolaires au 1^{er} Septembre 2018.

1- Tarification de l'étude surveillée :

Par délibération n°2017-038 du 30 Juin 2017, le tarif de l'étude surveillée réglé par les usagers a été fixé à 1.31 € par heure et par enfant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser ce tarif horaire, avec une augmentation de + 2% : le tarif serait donc de **1.34 €**.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0), décide de fixer le prix de l'heure d'étude surveillée par les usagers à **1.34 € à compter du 1^{er} Septembre 2018.**

2 – Tarification du repas de cantine scolaire :

Par délibération n°2017-038 du 30 Juin 2017, le montant du repas de cantine facturé aux usagers a été fixé à 3.28 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, compte tenu des coûts de fonctionnement en constante évolution, une actualisation des tarifs, avec une augmentation de + 2%, ce qui porterait le prix du repas à **3.34 €**.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0), décide de fixer le montant du repas de cantine facturé aux usagers à **3.34 € à compter du 1^{er} Septembre 2018.**

3 – Tarification de l'accueil périscolaire :

La délibération n°2017-038 du 30 Juin 2017 a fixé les tarifs de l'accueil périscolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser ces tarifs horaires, en y ajoutant un barème CAF pour les familles extérieures, avec une augmentation de + 2% au 1^{er} Septembre 2018, à savoir :

QUOTIENT FAMILIAL CAF	Actualisation au 01/09/2018
<u>Herlilois</u>	
0 à 369	0.72 €/heure
370 à 499	1.04 €/heure
500 à 600	1.46 €/heure
601 à 930	1.89 €/heure
931 et plus	2.13 €/heure
<u>Extérieurs</u>	
De 0 à 600	3.00 €/heure
De 601 à 930	3.12 €/heure
931 et plus	3.24 €/heure

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0), décide de fixer le montant des tarifs d'accueil périscolaire tels que proposés, à compter **du 1^{er} Septembre 2018**.

V – Actualisation des tarifs de concessions et tarifs funéraires au 1^{er} Juin 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réactualiser les tarifs de concession et les tarifs funéraires, au 1^{er} Juin 2018, avec une hausse de 2 % arrondie aux 10 centimes supérieurs.

Ainsi, les tarifs sont les suivants, à compter du **1^{er} Juin 2018** :

TERRAINS :

Inhumation classique :	30 ans :	160.20 €
	50 ans :	269.20 €

Concession double :	30 ans :	319.20 €
	50 ans :	539.80 €

COLOMBARIUM : Même tarification que les terrains

NOUVEL ESPACE CINERAIRE (dédié à l'inhumation des urnes funéraires) : même tarification que les terrains

TAXE D'INHUMATION : 101.60 € (A la pose du caveau)

REDEVANCE D'ARRIVEE DE CORPS AU CREMATORIUM : 25 €

VI – Choix du nom de l'Ecole d'HERLIES

Afin de marquer l'évènement fort que représente la construction d'un nouveau groupe scolaire pour le village et favoriser son appropriation tant par les usagers que par les habitants, un processus de concertation visant à la proposition du nom de l'école a été mis en place.

Ainsi, au fil des différentes contributions, une liste d'une dizaine de personnalités s'est constituée. Sur proposition de la Commission Histoire et Patrimoine, le Conseil Municipal a retenu les noms de 4 femmes « hors du commun » :

Jeanne BARRET – Aventurière (Première femme à faire le tour du monde), exploratrice, botaniste

Olympe de GOUGES – Militante anti esclavagisme au XVIIIème siècle, féministe et femme de lettres, morte sur l'échafaud

Marie-Léonie VANHOUTTE (Charlotte la résistante) - Roubaisienne, résistante 14-18, espionne au service des alliés, elle est l'indissociable "lieutenant" de Louise de Bettignies

Simone VEIL - Résistante, déportée, humaniste, féministe, femme politique, membre de l'académie française

Pour choisir celle qui donnerait son nom à l'école, tous les membres de la Communauté éducative ont été appelés à se prononcer. Et pour cela, les enfants étaient les premiers concernés. Il s'agissait d'abord et avant toute chose de leur école, la décision leur appartenant donc en grande partie. La consultation a pris la forme d'une « élection », belle occasion d'apprentissage citoyen s'il en est.

Il avait été fixé que le nom qui « sortirait des urnes » serait ensuite soumis à la délibération du Conseil Municipal, décideur en dernier ressort.

La composition du « Collège électoral » était la suivante :

Les enfants des classes de CP, CE1, CE2, CM1, CM2 de l'école d'HERLIES

Le Corps enseignant et le personnel de l'école
 Les anciens Directeurs et Directrices de l'école
 Les membres du Conseil d'école
 Les membres du Conseil Municipal

La journée du « vote » a été organisée le samedi 19 mai matin, en Mairie dans la salle du Conseil.

Le nom de Simone VEIL a emporté la majorité des suffrages.

Aussi, Madame le Maire soumet aujourd'hui à l'approbation du Conseil, la dénomination du nouveau groupe scolaire d'Herlies « Groupe Scolaire Simone VEIL ».

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer le nouveau groupe scolaire « **Groupe Scolaire Simone VEIL** ».

VII – JURY CRIMINEL : Constitution de la liste préparatoire des jurés pour l'année 2019.

Conformément aux dispositions du Code de procédure pénale, il appartient à la Commune d'Herlies de procéder publiquement, à partir de la liste électorale, au tirage au sort d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral du 26 Avril 2018, soit un total de 6.

Il est précisé que les personnes tirées au sort qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2019 (nées après 1995) ne devront pas être retenues.

Ont été tirées au sort les personnes suivantes :

- **DELATTRE Micheline ép. MAETZ**, née le 22/04/1931 à LORGIES (62529)
domiciliée 3 rue du Bourg à HERLIES
- **DEHERRIPONT Anne ép. VANHASBROUCK**, née le 03/11/1958 à LILLE (59350)
domiciliée 40 bis rue de Villemoine à HERLIES
- **WACOGNE Véronique ép. HERBAUT**, née le 07/01/1962 à BERCK (62100)
domiciliée 7 rue du Pilly à HERLIES
- **LAINELLE Martine ép. VELLUET**, née le 07/01/1962 à COURRIERES (62250)
domiciliée 2 Avenue de la Chênaie à HERLIES
- **TURQUET Céline**, née le 08/09/1986 à ARMENTIERES (59017)
domiciliée 6 Clos des Lauriers à HERLIES
- **CHOPIN François**, né le 07/12/1978 à HAUBOURDIN (59286)
domicilié 46 rue Chobourdin à HERLIES

VIII - Communications

- Zone d'Activités :

Par recommandé du 10 Mai 2018, Monsieur Jérémy COUDRAIS, Président de la SAS RECYNOV, a fait part de son souhait d'annuler le PC n° PC 059 303 18 S 0002.

J'ai répondu favorablement à cette demande d'annulation à la date du 11 Mai 2018.

- **Subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 :**

Nous avons reçu l'arrêté préfectoral portant attribution au titre de la DETR 2018.

Une subvention d'un montant de 55 200 € est allouée à la Commune d'Herlies pour les travaux de rénovation de l'Eglise, phase 1 (lots accessibilité, chauffage et peinture).

- **Cabinets de médecine spécialisée 21 rue Chourdin :**

A ce jour, on y dénombre 2 cardiologues, les docteurs Octave EQUINE et Christophe MYCINSKI, ainsi qu'un néphrologue, le docteur Lucie HOUZE, installée depuis la mi-avril.

Compte-rendu affiché le vendredi 25 Mai 2018

En Mairie d'HERLIES

MF.AUGER,

Maire d'HERLIES